
Discours de la députation de la commune de Magny, district d'Andelys, qui annonce divers dons patriotiques et demande à utiliser l'église pour y tenir ses séances, lors de la séance du 17 ventôse an II (7 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Discours de la députation de la commune de Magny, district d'Andelys, qui annonce divers dons patriotiques et demande à utiliser l'église pour y tenir ses séances, lors de la séance du 17 ventôse an II (7 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 148-149;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30344_t1_0148_0000_17

Fichier pdf généré le 22/01/2023

Séance du 17 Ventôse An II

(Vendredi 7 mars 1794)

Présidence de RÜHL

Le citoyen Rühl, président, occupe le fauteuil.

La séance s'ouvre par la lecture de la correspondance.

1

Les administrateurs du district révolutionnaire de Senlis, département de l'Oise, écrivent à la Convention nationale que le citoyen Quint, agent national de ce district, qui, par son patriotisme et son énergie, a la confiance des administrés, et qui a eu celle de Collot d'Herbois, Isoré et André Dumont, vient d'être l'objet de diatribes et de calomnies proférées au milieu de la société populaire, par les officiers de santé des hôpitaux de Senlis; ils demandent le changement de ces officiers, seul moyen de ramener le calme.

Sur la proposition d'un membre, la lettre est renvoyée au comité de la guerre, qui se concertera avec le ministre, pour prendre connoissance promptement de la conduite des officiers de santé des hôpitaux de Senlis, et adopter le parti qui sera jugé nécessaire pour faire régner le calme et respecter les autorités constituées (1).

2

La veuve et les six enfants de l'ex-ministre des affaires étrangères, Lebrun, frappé du glaive de la loi, sont introduits à la barre: cette veuve expose qu'elle a été arrêtée depuis six mois, avec sa belle-mère et sa belle-sœur, vu l'absence du mari au moment de l'acte d'accusation; que les affaires diplomatiques dont il étoit chargé ne peuvent faire soupçonner sa mère, sa sœur et sa veuve d'aucune complicité; elle demande que la confiscation des biens de son mari dans la communauté, ne la prive pas de ses droits, non plus que les enfants, dont un est né depuis quinze jours; qu'elle est mère et nourrice pour la huitième fois, et qu'elle ne pourroit remplir cette fonction respectable, si elle étoit plus longtemps privée de sa liberté. Mes enfans, dit-elle, seront républicains; ils ne connaissent que les droits de l'homme, qu'ils récitent soir et matin; mais plus tard, s'ils se rappellent la perte de leur père, ce ne sera que pour le souvenir des bienfaits de la Con-

(1) P.V., XXXIII, 65. *J. Matin*, n° 572.

vention, qui aura rendu à leur liberté leur aïeule, leur mère, leur tante, et toute la famille à l'exercice de ses droits.

Le président répond que les crimes et les vertus sont personnels, que la patrie aura soin des innocents qu'elle présente et en fera de bons républicains.

La pétition est renvoyé au comité des secours publics, la veuve et les enfants admis à la séance (1).

3

Des commissaires de la société populaire de la commune de Dreux viennent annoncer que les principes républicains ont terrassé le fanatisme dans leur district, que la fabrication du salpêtre y est à l'ordre du jour (2). Les prêtres dit-elle, n'ont plus, dans notre district, que le remords d'avoir prêché l'imposture (3). Ils présentent un cavalier brave et vigoureux sans-culotte, pris dans le sein même de la société, armé par des amis de la liberté, qui lui ont donné des armes de hussard avec un cheval accoutumé à ce corps, ils demandent que ce cavalier soit placé dans les hussards de Chamboran. (*Applaudi*).

Sur la proposition d'un membre, la Convention nationale décrète la mention honorable dans son procès-verbal, et l'insertion au bulletin, de l'adresse patriotique faite par la société populaire de Dreux; renvoie au ministre de la guerre pour donner la route au cavalier de Dreux, et l'incorporer dans Chamboran (4).

4

Des commissaires de la commune de Magny, district des Andelys, annoncent que la ci-devant église de leur commune est maintenant dédiée à la saine philosophie; que les cloches, le fer, le cuivre et le plomb qui, dans ce lieu, étoient le luxe scandaleux de la sottise, sont envoyés au district; que 7 marcs 4 onces d'argenterie, consistant en calices, ciboires, etc., sont déposés à la monnaie: ils offrent, au nom de leur so-

(1) P.V., XXXIII, 65-66. *J. Mont.*, p. 923; *C. univ.*, 19 vent.; *Mess. soir*, n° 567; *J. Matin*, n° 572.

(2) P.V., XXXIII, 66.

(3) *J. Sablier*, n° 1183; *Rép.*, n° 78; *C. univ.*, 19 vent.; *J. Fr.*, n° 530; *Mon.*, XIX, 648.

(4) P.V., XXXIII, 66-67.

ciété populaire, neuf chemises, un écu de 6 liv., un de 3 liv., deux pièces de 12 sols, une de 10 sols, une de 6 s. et trois de 15 sols, marquées au coin du tyran ; une pièce d'Espagne de la valeur de 5 liv. 5 sols, et une pièce d'argent couverte de fleurs de lys. Ils invitent la Convention nationale à rester à son poste, et réclament au nom de la municipalité, du comité de surveillance et de la société, leur ci-devant église, pour y tenir leur séance, attendu qu'ils manquent de local.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des domaines et d'aliénation (1).

5

Le citoyen Quibel, ancien tabletier, offre ce qui lui revient de sa maîtrise; il en fait l'abandon pour le soulagement des veuves et orphelins dont les maris et les pères sont morts en défendant la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Paris, 17 vent. II] (2)

Citoyen président,

Le citoyen Hippolyte Quibel, ancien tabletier voulant continuer de se rendre utile à sa patrie te prie de recevoir ce qu'il lui revient de sa maîtrise dont il fait l'abandon pour le soulagement des veuves et orphelins dont les pères sont morts en défendant la République. S. et F. ».

H. QUIBEL.

6

Le citoyen Dourneau, volontaire du département de l'Yonne, adresse à la Convention une chanson patriotique en l'honneur de la Montagne.

Insertion au bulletin (4).

CHANSON A LA MONTAGNE DE LA CONVENTION (5)

Air : Avec les jeux dans le village.

Salut Montagne renommée,
par tes efforts, par tes succès ;
Lance de ta cime enflammée,
des oracles et des décrets,
Triomphe du froid marécage,
d'où s'exhalait un air épais ;
Tonne, dissipe le nuage,
formé des vapeurs du marais.

La France à ta voix souveraine,
Brise le joug des préjugés ;
Malgré l'intrigue souterraine,
Les Français se sont dégagés.
Une déesse, une immortelle,
Règne au sommet du mont sacré ;
La raison rassemble autour d'elle,
Le peuple franc régénéré

Au culte insensé de nos pères
Succède celui du bon sens ;

(1) P.V., XXXIII, 67. Bⁱⁿ, 25 vent. (1^{er} suppl^t).

(2) P.V., XXXIII, 67.

(3) C 293, pl. 968, p. 6. Certificat de propriété d'une créance liquidée de 184 l. 9 d. (p. 7).

(4) P.V., XXXIII, 67. Bⁱⁿ, 22 vent. (suppl^t).

(5) C 295, pl. 990, p. 4.

leurs divinités mensongères,
n'usurperont plus notre encens,
le peuple rit de la légende ;
Ce livre est le code des foux ;
Le culte que Dieu nous demande,
est qu'il faut nous entr'aimer tous.

Un dieu, celui de la nature,
nous appelle à la liberté :
il a foudroyé l'imposture,
et le fanatisme irrité.

Bientôt nos pagodes profanes,
deviendront les temples des mœurs ;
déjà nos midas en soutanes,
abjurent leurs folles erreurs.

Le pain fragile de la messe,
n'est plus que l'aliment des sots ;
déjà l'on ne voit à confesse,
que des fourbes et des bigots.
Abjurant nos viles pratiques,
la raison renverse nos dieux,
L'enfer et ses voûtes antiques,
s'écroule et périt avec eux.

S'il existe encor des esclaves,
Tâchons de les rendre à leurs droits ;
n'adoptons pour toutes entraves,
que celles que donnent les loix.
que l'univers vive sans maître...
que la raison et le salpêtre,
y plongent bientôt les tyrans.

Quand Thèbes donnant à la terre,
le spectacle de sa grandeur ;
lorsque la Grèce téméraire,
voulait abaisser sa hauteur,
une légion aguerrie,
volait immoler les tyrans ;
ses efforts sauvaient la patrie,
où les soldats tombaient mourants.

7

La société populaire et montagnarde de Morneau applaudit à la fermeté de la Convention; leurs cris journaliers sont : Guerre aux trônes; guerre à Pitt, plus roi que George; guerre à tous les tyrans. Vous qui siégez sur la montagne, disent-ils, courage, vous êtes destinés à sauver la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (1).

8

Les gardiens des scellés de la section du Bonnet Rouge font passer une somme de 146 liv. 5 sols, provenant d'une souscription volontaire faite par plusieurs d'entre eux, pour le soulagement des défenseurs de la patrie.

Mention honorable, et insertion au bulletin (2).

[Paris, 16 vent. II] (3)

« Citoyen président,

Les gardiens de scellés de la section du Bonnet Rouge, désirant ardemment contribuer au zèle patriotique, qui embrase tous les cœurs

(1) P.V., XXXIII, 67-68. Bⁱⁿ, 18 vent.

(2) P.V., XXXIII, 68 et 184, Bⁱⁿ, 28 vent. (1^{er} suppl^t).

(3) C 293, pl. 968, p. 10.